



Secteur E : Aulnay, Coubron,
Le Blanc-Mesnil, Livry-Gargan, Sevran,
Tremblay, Vaujours, Villepinte.



A Créteil, le 12 novembre 2025.

Des agent·es BIATSS de l'UPEC constraint·es de quitter leur logement sur décision du Conseil d'administration : une situation humaine révoltante !

Le 27 octobre dernier, les agent·es de l'Université Paris Est Créteil occupant 26 logements de l'université ont reçu un courrier. Ce courrier les informe que, suite à une délibération du conseil d'administration, leur logement de fonction change de catégorie et n'est plus un logement attribué pour "nécessité absolue de service", et donc gratuit, mais qu'il fera désormais l'objet d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux. Ce changement leur est annoncé comme étant effectif en janvier 2026. Le courrier les informe par la suite de l'évaluation du loyer effectué par France Domaine, avec des loyers qui dépassent souvent 1000 euros mensuels et pouvant aller au-delà de 1900 euros par mois, hors-charges.

Pour prendre cette décision, l'UPEC se retranche derrière une circulaire du 3 avril 2025 dont personne ne trouve la trace et qui ne semble pas avoir été publiée, si toutefois elle a été écrite un jour. Malgré de multiples demandes de transmission de cette circulaire la Présidence n'a toujours pas transmis ce document. Le conseil d'administration a voté pour cette délibération à 26 voix pour et 5 contre sur les 31 votes exprimés. Depuis la Présidence a "gracieusement" accepté de reporter la mise en oeuvre de cette décision à septembre 2026.

Une décision scandaleuse, qui fait honte à notre université.

Pour la section SUD-Solidaires de l'UPEC cette décision est absolument inique.

Elle force les agent·es concerné·es et leur famille à quitter leur logement, puisque leurs salaires ne leur permettent évidemment pas de payer des loyers aussi élevés. Certain·es agent·es concerné·es ont engagé d'importantes sommes pour habiter ces logements parfois vétustes dans des conditions décentes. Il est par ailleurs à proprement parler indigne d'informer les agents qu'ils ont deux mois pour quitter leur logement ou trouver des fonds pour payer des loyers exorbitants. Il n'est pas moins indigne de prétendre leur faire une faveur en leur accordant 6 mois de délai. Nous ne sommes pas dupes de ces manœuvres.

Cette décision prive l'ensemble des personnels et des étudiant·es des sites concernés (campus centre, campus de Créteil Vitry et les sites INSPE de l'UPEC) de l'ensemble des missions que ces personnels effectuaient au quotidien sur leur site grâce à leur présence sur place : gestion de crises comme les dégâts des eaux, mission de sécurité mais aussi les innombrables travaux quotidiens que supposent la gestion d'un bâtiment.

Par cette décision enfin, l'université, dans un contexte budgétaire contraint, prend la décision de s'attaquer aux ressources des agent·es les moins bien payé·es de notre université et à celles et ceux qu'elle a le plus de difficulté à recruter, tant il n'est plus à prouver que les conditions de travail et de rémunération des BIATSS sont particulièrement déplorables dans notre université. Cette décision, prise sans aucune concertation avec les composantes ou les responsables de service, n'apporte aucune avancée pour les autres personnels, mais contribue en revanche très concrètement à accroître encore la précarité des agent·es de la fonction publique, dans un contexte de cherté du logement en région parisienne devenu insupportable. Elle prend place enfin dans une politique de longue date d'externalisation des missions à des entreprises privées qui détruit les collectifs de travail et n'améliore pas les finances de notre université.

Tout cela témoigne du mépris immense que l'institution témoigne à l'égard de nos collègues agent·es et des difficiles et lourdes missions qu'elles et ils accomplissent, pour certain·es depuis de très nombreuses années, et qui sont si indispensables au fonctionnement de notre université.

Nous soutenons les agent·es concerné·es qui s'organisent collectivement et appelons les collègues qui le souhaitent à nous écrire à l'adresse suivante, afin de se mettre en relation avec les autres agent·es concerné·es et de nous battre ensemble contre cette décision inacceptable : sudeducationupec@gmail.com

Nous appelons à signer la pétition proposée par les sections SUD-Solidaires et CGT de l'UPEC mise en ligne le 15 novembre 2025 accessible ici :
<https://c.org/m8sMmtp24F>



Communiqué de la section SUD - Solidaires de l'UPEC, SUD éducation 94, SUD éducation 93 et SUD éducation 77.